

COMMUNIQUÉ

Lausanne, 13.03.2020

Covid-19 : garantie du service de transport et annulation des prestations touristiques

Suivant les directives émises ce jour par les autorités en vue de limiter la propagation du Covid-19, et soucieuse de participer au recul de la pandémie, la CGN suspend les croisières touristiques et modifie son offre de transport public. Elle poursuit trois objectifs principaux : la garantie de la continuité du service public de transport, la sécurité et la santé de son personnel, et la facilitation du respect des recommandations d'hygiène et de comportement ainsi que des activités des autorités. La CGN remercie d'ores et déjà son personnel pour son engagement et l'ensemble de ses passagers pour sa compréhension.

Croisières touristiques supprimées

L'ensemble des croisières touristiques de la CGN sont supprimées avec effet immédiat. En horaire d'hiver, celles-ci sont déjà limitées au vendredi et au dimanche. Cela concerne ainsi les croisières fondue du vendredi soir à Lausanne et Genève, la croisières Lausanne-Chillon et retour le dimanche, les boucles « Riviera Tour » dans le haut-lac le dimanche, les Geneva Tours les vendredis et dimanches ainsi que la croisière Genève-Nyon le dimanche. Cette suppression est valable au moins jusqu'au 4 avril 2020. De nouvelles indications seront données d'ici début avril.

Transport public renforcé

Sur les lignes de transport public reliant la Suisse et la France, une réorganisation est mise en œuvre afin de garantir la continuité du service entre les rives du lac. Le nombre de personnes embarquées par bateau sera limité pour qu'un siège puisse être laissé libre entre les passagers, comme le recommandent les autorités. La CGN va dès lors déployer des moyens supplémentaires sur la N1 (Lausanne - Evian) et N3 (Nyon - Yvoire) et suspendre la N2 (Lausanne - Thonon).

La ligne N1 va passer à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe. Ce sont donc jusqu'à 16 départs qui sont programmés entre la France et la Suisse avant 9h, pour un total de 1200 passagers entre Evian et Lausanne, 400 entre Yvoire et Nyon. Les passagers qui se reporteront sur Evian sont particulièrement encouragés à favoriser les transports publics, et les navettes reliant le parking-relais du stade au débarcadère seront renforcées d'entente avec la Mairie.

Les horaires modifiés sont disponibles sur cgn.ch. Cette nouvelle organisation est valable, sous réserve de nouvelles décisions, jusqu'au 4 avril 2020. La CGN suit de près l'évolution de la situation, des recommandations des autorités, et des décisions de la branche des transports publics.

Remboursement des billets

Tous les clients concernés seront bien entendu intégralement remboursés. Les billets achetés sur internet seront remboursés automatiquement sur la carte de crédit ayant servi à l'achat, sans nécessité pour le client de s'adresser au service clients. Les billets achetés aux points de vente sont remboursés aux points de vente ou par courrier, en envoyant le(s) billet(s) et coordonnées bancaires.



A propos de la CGN

Fondée en 1873, la CGN (« Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman ») a pour ambition de devenir la société de navigation de référence en Suisse dans les domaines de la qualité du service aux passagers, de la réduction des émissions et de la préservation du patrimoine.

Trois missions définissent son action :

- Transport public : la CGN assure un service de transport public sur le lac Léman, particulièrement là où le transport lacustre est plus rapide que d'autres moyens de transport.
- Développement touristique : la CGN contribue au développement touristique durable de l'arc lémanique en assurant une desserte attractive de ses destinations touristiques.
- Sauvegarde du patrimoine : la CGN conserve et fait naviguer la plus grande flotte "Belle Epoque" du monde (en capacité de passagers). A ce titre, elle est gardienne d'un héritage industriel unique.

Le Groupe CGN SA est composé des filiales CGN SA et CGN Belle Epoque SA. Ses actionnaires (environ 10'000) sont issus des milieux privés et publics. Les actionnaires publics (Cantons et Communes lémaniques) ont une influence déterminante sur la marche de la compagnie puisque qu'ils sont actionnaires majoritaires avec 57,3% des actions. Les Cantons de Vaud, Genève et Valais ainsi que les collectivités françaises (Thonon Agglomération et CCPEVA) équilibrent par ailleurs les prestations non rentables de la compagnie sous la forme d'un mandat de prestations.

Contact

Sandra Tiano, Directrice Vente & Marketing
Mobile : +41 78 791 61 89
stiano@cgn.ch

Service presse : +41 21 614 62 13 - presse@cgn.ch